

Relevé de conclusions - réunion de bureau CLD

Jeudi 12 Mai 2016 à Crémieu (locaux SYMBORD)

Personnes présentes :

Christian Barat, Michel Chinchole, Jacques Cossement, Yves François, Yvan Gautronneau, Jacques Grandjean, André Mansiaux, Roger Morney, Jean-Louis Sauvonnet, Alain Varnet, Catherine Veyron, Robert Vidon, Rudy Wittemann, Claire Delorme (animatrice CLD).

Personnes excusées :

Jeannine Bonino, Mamadou Dissa.

Ordre du jour :

1. CDRA 2016

2. Démarche participative

3. Questions diverses

1. CDRA 2016

Budget CDRA 2016 révisé :

- Réunion le 9/05 (= une sorte de mini Comité de pilotage CDRA) entre les CC et la Région à laquelle le CLD a finalement été invité (présence d'André Mansiaux). Il n'y a plus d' élu régional identifié extérieur au territoire qui suit notre contrat (Belkacem Lounes avant les élections). Olivier Bonnard est -pour l'instant- l' élu régional référent du territoire.
- Instructions de la Région plus souples que ce qui était annoncé par Laurent Wauquiez initialement (baisse en 2016 de 50 % de tous les projets mis en rubrique fonctionnement : animation, études, ...)
- Postes concernés par cette baisse de 50 % par rapport au budget 2015
 - Animation Chambre d'Agriculture (Véronique Rochedy)
 - Animation CDRA (Vincent Cleux et Nathalie Poireau) : pas de conséquence car budget 2016 déjà réduit grâce projet LEADER
 - Animation CLD (Claire Delorme)
 - Animation volet patrimoine et tourisme CDRA (Claire Delorme) : déjà partiellement pris en compte grâce projet LEADER
- Décision de supprimer le projet label bistrot de pays (crainte de voir ce projet « trainer dans le temps »)
- Quelques ajustements de montants sur certains projets (en plus et en moins)
- Transfert du montant de subvention disponible (environ 40 000 €) sur 5 projets d'investissement : restructuration urbaine Pont de Chérucy, cheminement doux Chavanoz, hébergement collectif ViaRhôna Montalieu, restauration patrimoine Passins et Optevoz

Fin des CDRA et mise en place des « contrats d'aménagement intercommunal »

- Seul le principe de mise en place des contrats d'aménagement intercommunal a été décidé lors de l'assemblée plénière de la Région du 15 avril
 - Les dispositions concrètes (dépenses éligibles, processus de décision, gouvernance, ...) ne seront définies et votées que dans quelques mois (septembre/octobre 2016 ?)
 - Les règles actuelles sont juridiquement toujours en vigueur tant qu'il n'y a pas de vote pour les annuler et les remplacer
- Le CLD devrait donc continuer jusqu'à l'automne, voire la fin de l'année, mais :
 - Baisse du budget pour le CLD et diminution de la disponibilité de Claire pour l'animation du CLD,

- Il faudra donc limiter nos ambitions, notamment en termes d'organisation d'événementiel (difficile de prévoir un forum sur la démarche participative).
- Les Conseils de Développement (CD) ne seront certainement pas mis en place tout début 2017. Faudrait il :
 - Maintenir le CLD en structure informelle pour « veiller au grain » ? Intérêt de la transformer en une structure pérenne (association) ?
 - Pour assurer la continuité de la démarche participative : mise en réseau des acteurs du territoire
 - Pour suivre la révision du SCoT (périmètre de BRD)
 - Organiser une instance « hors-sol » ne dépendant pas des subventions publiques, dans un esprit de veille citoyenne (cf. collectif [« Pièce et Main d'œuvre »](#) à Grenoble) ?
 - Réinventer la vie citoyenne sous des formes plus modernes tout en gardant un contact avec les élus pour comprendre leur langage ?

2. Démarche participative

Positionnement du CLD sur mise en place des CD

- Intéresser les élus : être ambitieux, mais sans mettre la barre trop haut,
- Se focaliser sur les points à enjeux (rôle du CD, moyens, indépendance)
- Mettre en avant quelques points forts : par exemple CD représentant de la société civile dans LEADER, implication dans le futur COPIL du contrat d'aménagement intercommunal

Calendrier / méthodologie (comme indiqué lors de la dernière réunion du groupe de travail)

- Finalisation des grandes orientations (mise en place CD et outil/méthode sur la démarche participative) lors de la réunion du 24 mai
- Préparation d'un document (Claire/André) 1ère quinzaine de juin
- Validation par bureau CLD (fin-juin)
- Diffusion auprès des élus des EPCI début juillet
- Réunion du groupe de travail fin juin pour organiser la communication à prévoir sur l'automne :
 - Communiqué de presse ?
 - Réunions pour les élus et citoyens organisées sur les différentes parties du territoire ?

La communication devra permettre de solidifier les propositions du CLD, de faire passer le message auprès d'un maximum d'élus pour éviter que ces propositions ne soient oubliées lors de la création de la future intercommunalité.

3. Questions diverses

LEADER :

Comptes-rendus du comité de programmation ici : <http://www.symbord.fr/cdra.php?id=5&sub=1>

Rappel du contexte :

- Dossier de candidature démarche LEADER élaboré en 2015 par le SYMBORD pour le compte des deux communautés de communes Isle Crémieu et Pays des Couleurs
- Candidature acceptée en juillet 2015 – 1 708 000 euros de subventions FEADER -
- Priorité : « Boucle du Rhône en Dauphiné : la haute qualité rurale dans l'aire métropolitaine »

- 4 orientations : Marketing territorial / Préservation des ressources / ¹Economie de proximité / Tourisme

Gouvernance : → bon équilibre public / privé avec libre répartition des paroles

- 4 groupes projets (avec 2 référents public/privé) pour redéfinir le contenu des fiches actions
- 1 comité restreint composé des 8 référents des groupes projets
- 1 comité de programmation composé de 21 membres publics/privés : 10 représentants les 2 EPCI, 11 représentants la société civile (dont 2 représentants le CLD)

Calendrier :

- 20 Juin 2016 : présentation en comité de programmation du projet de convention -
- Conventionnement entre le territoire GAL (SYMBORD ou CC Balcons du Dauphiné), l'autorité de gestion (la Région Rhône-Alpes) et l'organisme payeur (l'Agence de Services et de Paiement - ASP) pour la mise en œuvre du programme sur les 5 prochaines années (2016-2020)
- Septembre 2016 : présentation de la convention en commission permanente Région Auvergne Rhône Alpes
- Fin 2016 : Financement des 1^{ères} actions.

AGEDEN :

Défi classe à énergie positive le 24/05/16 à St Victor de Morestel

SAGE Bourbre :

Réunion de concertation avec les CLD et les structures porteuses des SCoT le 26/05/16 dans le cadre de sa révision pour avoir le point de vue des habitants sur l'eau.

Prochaine réunion de bureau du CLD le :
lundi 27 juin à 18h à Crémieu dans les locaux du SYMBORD

¹ Le groupe économie de proximité est largement alimenté par les réflexions dans le cadre de la démarche IMPL (Institut de Management des Pratiques Locales) en cours. Le dispositif IMPL, proposé par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec l'ARADEL, apporte au territoire une formation/action à une équipe projet composée de 6 personnes (2 élus : C. Giroud et A. Paviet-Salomon, 2 socio-pro : Y. Gautronneau et D. Lemaille, 2 techniciens : V. Cleux et E. Guillot). Une nouvelle approche de l'économie de proximité est proposée au territoire.